

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
Communauté de Communes des Deux Buëch

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH**

**Séance du : 10 juin 2013**

Convocation du : 3 juin 2013

**Objet : CULTURE  
Médiathèque**

Demande de subvention complémentaire.

L'an deux mille treize, le dix juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Rabou, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

**Secrétaire de séance :** Marc Rosenstiel

**Étaient présents :** M. Barthélémy, A. Chevalier, G. Jullien, M. Mescle, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, F. Roux, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux

**Excusés :** Francis Reynaud, Claudette Dargot, Guy Pitaval, Brigitte Soulat, Gérard Garcin, Fleur Regord, Patrick Aubin  
Roger Fournel remplacé par Michel Lonni  
Jean-Marie Bermond remplacé par Magdeleine Sauvebois  
Georges Lesbros a donné pouvoir à Michel Mescle

Le Vice-Président chargé de la culture Bruno Faure rappelle aux conseillers communautaires que la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité d'une médiathèque, à Veynes, a été confiée à la Communauté de Communes des Deux Buëch.

Suite au choix de réaliser la médiathèque à côté du cinéma, un complément d'étude s'est avéré nécessaire pour organiser la liaison entre les deux bâtiments.  
Cette prestation complémentaire s'élève à 8 450 € HT, soit 10 106 € TTC.

Le Vice-Président propose de solliciter le concours financier de la Région dans le cadre du Programme d'Aménagement Solidaire, sur la base d'un taux d'aide de 50%.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus et charge le Président des démarches administratives correspondantes.

votants : 14 + 1 pouvoir	pour : 15	abstention : 0	contre : 0
--------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20130610-De82\_2013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2013  
Publication : 17/06/2013

Pour le Président



Ainsi fait et délibéré à Rabou, les jour,  
mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel Mescle

